

TIR plaide en faveur d'un oui à l'initiative multinationales responsables

Le 29 novembre 2020, le peuple suisse votera sur l'initiative populaire fédérale « pour des entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement » (initiative pour des multinationales responsables). Tier im Recht (TIR ; fondation pour l'animal en droit) recommande aux électeurs de mettre un OUI dans l'urne.

13.11.2020

Des politiciens, des lobbyistes et d'autres acteurs aiment se référer en public à la législation suisse stricte, par exemple lorsqu'il s'agit de l'environnement, de la protection des animaux ou des dispositions sociales. Néanmoins, la Suisse offre des conditions favorables aux entreprises actives au niveau international qui peuvent gérer leurs activités dans le monde entier à partir d'un environnement stable et sûr. Pourtant, nombre de leurs pratiques commerciales à l'étranger ne sont même pas compatibles avec les standards internationaux, qui sont faibles en comparaison avec la législation suisse.

Ces entreprises n'assument pas la responsabilité de la violation des droits humains fondamentaux ou des effets néfastes sur l'environnement causés par leurs activités commerciales. L'initiative pour des multinationales responsables vise à changer cela. S'il existe des preuves juridiques suffisantes qu'une entreprise a causé illégalement un dommage et si toutes les exigences du droit civil suisse sont remplies, un groupe de sociétés domiciliées en Suisse peut être poursuivi en justice.

L'initiative pour des multinationales responsables vise principalement à assurer le respect des droits humains et à protéger l'environnement. Cependant, à deux égards, elle touche également aux préoccupations relatives à la protection des animaux :

Les effets sur l'environnement affectent toute la vie sur terre. Souvent, les animaux souffrent déjà alors que les humains, qui ont causé de dommages environnementaux, n'ont même pas encore pris conscience des conséquences de leurs actes. Le bien-être d'un grand nombre d'espèces animales différentes est donc inséparablement lié à la protection et à la préservation de l'environnement. L'initiative oblige les entreprises à repenser leurs activités de manière préventive afin d'éviter d'être tenues pour responsables des conséquences d'actions dommageables.

L'impact indirect de l'initiative sur la protection des animaux sera probablement en particulier le changement de perspective qui sera pris avec l'adoption de l'initiative : Le Parlement, le Conseil fédéral et les différentes unités de l'administration fédérale ont tendance à transférer la responsabilité des activités à l'étranger. Bien que cela se produise régulièrement sous le couvert du respect du droit étranger : la Suisse ne doit pas imposer sa conception de la morale et des normes juridiques à d'autres états.

Cette perspective apparemment noble a un fond économique unilatéral. On craint des sanctions commerciales et des pertes économiques, mais cela n'a pas grand-

chose à voir avec la morale. En adoptant l'initiative, la Suisse reconnaît enfin sa responsabilité pour ce qu'elle fait, vend ou demande à l'étranger au nom de ses citoyennes et citoyens et de son économie.

Cela constitue un fondement important pour le domaine de la protection des animaux. Les demandes d'interdiction d'importation des produits fabriqués à l'étranger dans des conditions très cruelles pour les animaux recevront un argument supplémentaire de poids avec l'adoption de l'initiative pour des multinationales responsables.

Dans sa thèse de doctorat excellente, Dr Charlotte Blattner, ancienne employée de la TIR, démontre les possibilités juridiques de la juridiction extraterritoriale. Ce qui manque encore, c'est la volonté politique d'utiliser de tels. La responsabilité des entreprises pourrait être un premier pas important dans cette direction. C'est pourquoi la TIR demande le soutien des électeurs.